



**Me Molgah Kadjaka, présidente de la chambre nationale des notaires du Togo**  
**« Aucun investisseur national ou étranger ne peut mettre son argent dans un pays où règne l'insécurité foncière ».**

P.3

# La SYMPHONIE

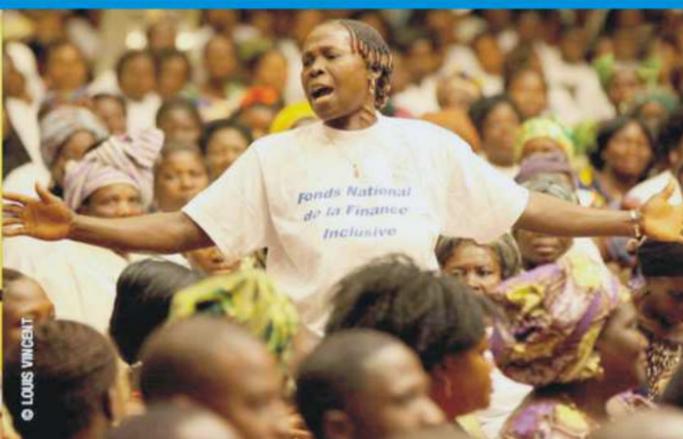
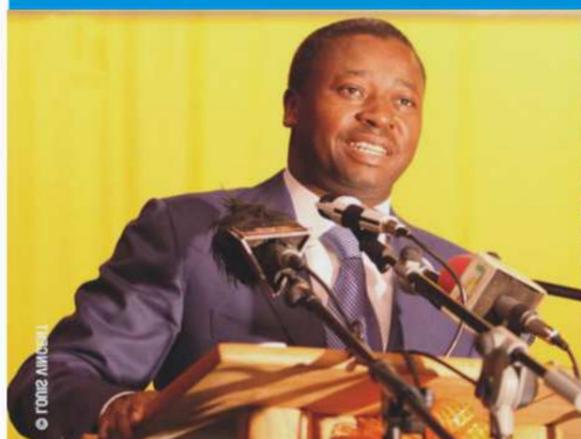
Bimensuel d'informations générales et de Publicité N° 38 du 30 JANVIER 2014

250 FCFA

Editorial: **Le roi de la plage menace...**

P.2

## POUR LE GRAND BONHEUR DES COUCHES DEFAVORISEES



## FAURE LANCE LE FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE

P.3

### SECURITE CÔTIÈRE ET MARITIME

**L'Union Européenne appuie les efforts de Faure Gnassingbé**

P.6

### DEFENDRE L'AUGMENTATION DU PRIX DU CARBURANT

**Et si le gouvernement se tapait un porte-parole digne du nom !**

P.3

### Limitation des mandats

**Mythe et réalité**

P.6

## Quand le Contre-amiral

P.3

**FOGAN ADEGNO se fait copieusement huer ...**



## BRASSERIE BB DE LOME DEBRIS DE DECHETS DANS L'EAU VITALE

P.7

**Malgré la journée porte ouverte aux journalistes, le doute persiste**



## Editorial

Par Yves GALLEY

### La menace du roi de la plage

Le Collectif Sauvons le Togo était de nouveau à la plage le samedi dernier, tous les ténors étaient présents avec à la tête, M. Jean-Pierre Fabre, de retour d'une petite promenade de santé en Europe financée par des membres de la diaspora aussi rêveurs que leur mentor toujours considéré comme présidentiable. Depuis quelques semaines, l'actualité est dominée par les questions de locales 2014 et de présidentielles 2015. Les analyses et débats vont dans tous les sens, tout se dit, tout se raconte, même n'importe quoi. Au moment où le parti UNIR, en actes et en paroles s'active pour maintenir la connexion avec les populations dont il aura besoin aux moments fatidiques, l'opposition est abonnée à une débauche d'énergie pour animer le folklore. La partie était encore très animée ce samedi avec la rage de Fabre de forcer les militants à croire à l'illégalité et à l'impossible. En rappelant l'urgence de limiter les mandats présidentiels à deux - ce que personne ne conteste-, le chef de l'Alliance nationale pour le changement recommande à Faure Gnassingbé de ne plus faire acte de candidature en 2015. Pour se faire entendre, il menace : « si tel n'est pas le cas, chacun devrait en tirer les conséquences ». Une menace aux allures de "dernier tour de jéricho". Zeus Ajavon et comparses ont déjà dans un passé récent donné plus d'un rendez-vous au peuple pour assister au départ de Faure Gnassingbé, au bout du rouleau, lui-même inculpé dans la terrible affaire des incendies s'apprête à répondre au moment venu de ses chefs d'inculpation devant la justice. Faure est toujours en place. Quelques jours avant Fabre, son griot de secrétaire national chargé à la communication Eric Dupuy avait menacé que sans les locales en 2014, les présidentielles de 2015 seront émaillées de violences. La menace serait-elle devenue une stratégie de l'ANC pour parvenir à ses fins ? Faut-il encore le souligner, la limitation des mandats présidentiels dans la dynamique de la réforme constitutionnelle doit être examinée par l'assemblée nationale où siège pour l'heure J-P Fabre. La loi n'étant pas rétroactive, les uns et les autres devraient prendre leur mal en patience quant à une candidature de Faure en 2015 et travailler d'arrache-pied pour battre dans les urnes n'importe quel adversaire en face. Les réformes ne se feront jamais dans la rue ou à la plage, il est temps de changer de fusil d'épaule dans la lutte pour la conquête du pouvoir. Mais la menace du chef, devrait-on s'en inquiéter outre mesure ?

## LITTÉRATURE TOGOLAISE

### Salves d'Afrique de Steve Bodjona

Après son recueil de poèmes intitulé "de cœurs en cœur" paru aux éditions continents en mai 2013, Steve Bodjona est revenu sur l'échiquier littéraire en fin d'année dernière avec "Salves d'Afrique", une nouvelle œuvre poétique.

Composée de 37 poèmes, l'œuvre est subdivisée en trois parties (dans les méandres de l'histoire, grain d'optimisme et lettre ouverte) à travers lesquelles Steve Bodjona confirme sa foi en l'Afrique et en son pays le Togo ; confiance et optimisme déjà partagés par ses vers servis dans le précédent recueil et qui, selon l'auteur de la postface de la nouvelle parution « traduisent avec éloquence, le sentiment d'amour, de patriotisme qui anime l'auteur et qui invite le lecteur à une prise de conscience aigüe et à l'amour pour notre continent ».



Steve Bodjona

En effet chaque poème de cette œuvre fait ressortir l'amour patriotique du jeune écrivain ainsi que son attachement pour l'Afrique. Même si Steve Bodjona finit par monter le ton dans la dernière partie de son œuvre pour tirer des sonnettes d'alarme, l'on comprend qu'il s'agit moins de faire un procès à l'Afrique et aux africains mais bien plus, une attitude visant à pousser les uns et les autres à prendre conscience des maux qui minent le continent et sapent bien d'efforts de développement. Comme quoi, "qui aime bien châtie bien".

Salves d'Afrique se présente en outre comme une œuvre historique. Tel un griot, Steve Bodjona ne manque pas de nous rappeler les grands noms qui ont marqué l'histoire du continent et qui continuent de faire sa fierté. A ces derniers, l'auteur rend un hommage tout en invitant les jeunes générations à prendre exemple sur eux pour le bien et le développement de l'Afrique pour qui l'espoir de l'écrivain ne fléchit point.

A l'analyse de l'œuvre, le préfacier écrira d'ailleurs que « l'auteur fait partie de la nouvelle génération de poètes africains partagée entre la désillusion d'un continent encore à la traîne malgré son jubilé d'or, et l'espérance qu'un soleil nouveau et plus prometteur viendra remplacer le soleil des indépendances ».

Avec Salves d'Afrique, le jeune diplomate et écrivain prolifique signe son cinquième ouvrage après deux recueils de poèmes en langue japonaise publiés à Tokyo (Kibou no beru ou voile d'espoir et Mousou ou rêverie), un manuel de droit (Relever le défi du droit) et de cœurs en cœur.

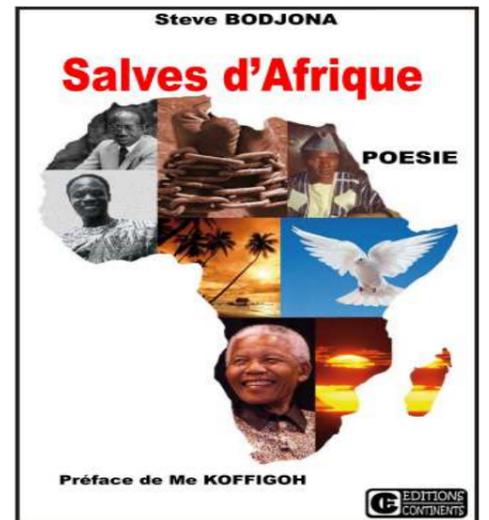
Et comme pour assurer ses lecteurs qu'il ne tarira jamais d'inspiration pour leur plaisir, l'auteur annonce d'ores et déjà la parution d'autres ouvrages au cours du premier trimestre 2014.

#### Extraits de poèmes choisis :

1- Les dignes fils d'Afrique  
« Il y a de ces dignes fils d'Afrique  
Dont les noms trotteront toujours sous les tropiques  
De ces dignes fils d'antan  
Dont les œuvres ne sauraient être effacées par le temps... »

2- Afrique debout  
« Ils n'y croyaient pas  
Ils n'y ont pas cru  
Ils n'y croiront peut être pas  
Mais l'Afrique évolue  
... »

3- Cette Afrique qui dit non  
« ...Je suis l'Afrique  
Ce continent qui dit non  
Qui dit non au pillage  
Qui dit non à la guerre  
Ce continent qui prône la paix... »



### DE COEURS EN COEUR

#### L'OEUVRE

Ecrite entre 2012 et 2013 par le jeune diplomate togolais Steve BODJONA, le recueil de poèmes "DE COEURS EN COEUR" est un ouvrage de 95 pages au contenu empreint de patriotisme, d'optimisme et d'amour, qui s'articule autour de 22 titres subdivisés en quatre parties.

DE COEURS EN COEUR, œuvre littéraire engagée, optimiste, écrite en prose, dans un style simple où le langage trahit la grande sensibilité de l'auteur, et révèle également, la foi immense qu'il a pour l'avenir du continent africain en général et du Togo en particulier. Les poèmes dont l'auteur a tenu à préciser la date et le lieu de la composition semblent avoir été fortement inspirés par la nostalgie du pays : seuls deux poèmes sur les vingt deux ont été écrits à Lomé tandis que tous convergent vers la Terre de nos Aïeux. Mais que contiennent exactement ces vers en prose aux strophes hétérométriques ?

#### RESUMONS

La première des quatre parties du recueil intitulée « AU COEUR DU CONTINENT » est composée de six poèmes dédiés à l'Afrique et à ses valeurs intemporelles. Elle est introduite par ces vers de Léopold Sédar SENGHOR : « Non, vous n'êtes pas morts gratuits. Vous êtes les témoins de l'Afrique immortelle, vous êtes les témoins du monde nouveau qui sera demain. » La première partie est contenue entre les pages 15 et 35.

La seconde partie du recueil, « L'ESPOIR AU COEUR », est une dédicace aux victimes des incendies des marchés de janvier 2013 au Togo. Elle est constituée de cinq poèmes allant de la page 37 à la page 54.

La troisième partie de l'ouvrage, « COEUR D'ADOLESCENT », de la page 55 à 70, est un regard rétrospectif de l'auteur sur sa vie d'adolescent mais également un chapelet de sages conseils offert à ses sœurs Pélagie, Josiane et Ghislaine.

Enfin, la dernière partie du livre est consacrée à la richesse culturelle du terroir togolais et s'articule autour de six poèmes aux titres évocateurs tels : « Alouassio », « Bôbôbô Habôbô », « Tam-Tam » et « Intronisation ».

#### L'AUTEUR

Juriste de formation, Steve BODJONA est diplômé du Cycle III, Option Diplomatie de l'Ecole Nationale d'Administration de l'ENA du Togo. En Février 2008, il fait son entrée au Ministère des Affaires étrangères. Depuis Octobre 2010, il est le Chargé d'affaires ad interim de l'Ambassade du Togo au Japon. Jeune trentenaire au goût très prononcé pour la chose littéraire, il n'en est pas à son coup d'essai avec Coeurs en cœur: il est déjà auteur de plusieurs livres dont un recueil de poèmes en langue japonaise qui s'intitule Kibou no beru ( Voile d'espoir ), et «Relever le défi du droit», une œuvre purement pédagogique destinée aux étudiants en Droit.

#### EXTRAITS

1. Incendie, Page 48 -  
« Le corps en feu  
Le cœur en flamme  
Triste sort  
Que même le fort  
Ne peut supporter ... »

Dire ou ne pas dire, Pages 41 & 42 [Au sujet des Incendies de Janvier 2013 au Togo]

« Si tu peux dire  
Sans avoir entendu  
Dire sans avoir vu  
Dire sans savoir ce qui est  
Si tu peux entendre  
Sans vouloir dire  
Voir sans le dire

Ne rien dire  
Tout en sachant ce qui est  
Si toute vérité n'est pas bonne à dire  
Mentir, serait-ce la bonne option  
Dire ou ne pas dire  
La question me brûle le cœur

**letavi Marketing Mobile**  
MOBILE SERVICES CLOUD  
Solutions SMS pour les entreprises, marketeurs, professionnels de la com, particuliers, et les développeurs, Solutions SMS Banking ...

- Envoi de messages groupés vers 220 pays
- Personnalisation d'identifiants d'envoi
- Envoi immédiat ou programmé
- Rapport de livraison instantané
- Gestion de contacts en ligne
- Gestion de contenus (numéros courts et longs)
- Intégration facile de notre API dans toutes applications
- Solutions Marque Blanche pour les promoteurs d'autres pays

Rechargez vos comptes en ligne (Paypal), dans les espaces de la POSTE, CIB-INTA et dans les cybers partenaires

INFOLINE : (228) 22394899, 22312074, 90061836, 98779734  
info@letavi.mobi www.letavi.mobi

### La SYMPHONIE

Récépissé N° 0445/12/01/

symphonie2012@yahoo.com

Directeur de Publication

Yao Sénam GALLEY  
90 38 36 16

Rédaction

Elyas PADABADI

BROOHM Ani

Directrice Commerciale

Ghis AMEDEN

Imprimere

LA COLOMBE 22 20 02

Tirage 2000 exemplaires

### NUMEROS UTILES

CHU Tokoin  
22 21 25 01

CHU Campus  
22 25 77 68

Commissariat Central  
22 25 47 39

Sûreté Nationale  
22 21 28 71

Pompiers  
118 OU 22 21 67 06

Police Secours

POUR LE GRAND BONHEUR DES COUCHES DEFAVORISEES

## FAURE LANCE LE FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE

De la finance accessible à tous, le fonds national de la finance inclusive (FNFI) lancé le 25 janvier dernier par le président de la République met fin à l'exclusion financière qui mettait sur le carreau des populations vulnérables qui n'ont besoin que du strict minimum pour se lancer dans une activité génératrice de revenus. L'initiative est engendrée par la volonté de Faure Gnassingbé d'extraire la majorité des togolais de la caverne de la pauvreté.

Inspiré de l'expérience du Bénin, Le FNFI sera un instrument financier qui va fonctionner dans une dynamique axée sur humanisme et justice pour régler les questions d'exclusion financière. Les structures financières à savoir microfinances et banques seront les canaux d'exécution du FNFI avec des fonds mis à disposition par l'Etat aidé de ses partenaires. Seulement 20% de nos populations sont touchées par les institutions de microfinance. D'ici 5 ans, le Fonds devrait toucher directement 2 millions de personnes, permettra de créer des emplois, de stimuler les activités génératrices de revenus et d'aider au développement des

micros entreprises. Au lancement à Kara où le mécanisme a d'ores et déjà été expérimenté avec succès, on notait la présence de plusieurs représentants des organisations internationales, des pays amis et des partenaires qui ont réaffirmé leur engagement à accompagner le Togo pour la réussite de ce projet. Le FNFI est placé sous tutelle du ministère du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes. Il bénéficie d'un statut d'Etablissement public à caractère financier avec pour mission de rendre accessibles les services financiers à tous, notamment les plus pauvres. « C'est



une véritable coalition contre la pauvreté que nous mettons en place », a martelé le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé. M. Prosper Houenou est le directeur général par intérim du FNFI. Pour lui, au bout d'un an, on sentira que ce fonds est capable de doper le secteur de manière à faire ce que les institutions financières n'ont pu faire

en cinq ans. Pour que cet impact soit une réalité, le chef de l'Etat a appelé les bénéficiaires, les femmes particulièrement, au sérieux dans le respect des règles et du remboursement. Les représentants des bénéficiaires du FNFI ont tenu à rassurer leur bienfaiteur et ont promis de le surprendre positivement. Le représentant européen au Togo, Nicholas Berlanga-Martinez, véritablement séduit, a clairement exprimé son soutien à cette initiative. « L'expérience de l'Union européenne montre que cela ne suffit pas de brandir un drapeau, d'entonner un hymne ou de porter un passeport. Cela ne suffit pas d'avoir accès aux services de base de santé ou

d'éducation, ou d'élire régulièrement ses représentants par voie des élections. (...) Les hommes et les femmes du Togo doivent faire partie aussi de sa vie économique et financière », a-t-il déclaré. Quelques jours avant le lancement officiel, la ministre Victoire Dogbé du Développement à la base a entrepris une tournée dans les cinq régions pour expliquer le bien fondé du FNFI. Tous les spécialistes en économie se montrent optimistes et conviennent de la portée efficace de ce projet historique. Vivement, que toutes les énergies se mettent en synergie pour favoriser un meilleur succès du FNFI pour lui éviter d'être juste un fonds de plus. Slim

## Quand le Contre-amiral FOGAN ADEGNO se fait copieusement huer ...

Président de la délégation spéciale de la commune de Lomé et Directeur général du Port Autonome de Lomé, le contre Amiral Fogan Adegno finit par habituer l'opinion à des écarts de plus en plus déplorables. Les sorties publiques de l'homme, que ce soit en actes ou en paroles nourrissent débats et commentaires et allument polémiques. On se rappelle l'année dernière, lors d'une conférence de presse, à une question sensée d'un journaliste, il péta le plomb, hurle, pique une crise de colère rouge et arrête la séance. Impulsif, il l'est, et il s'est encore distingué dans ce registre le 22 janvier dernier. Ce matin-là, autour de 9h, au carrefour Ramco-camp RIT, la zone étant en chantier, les automobilistes allant vers le commissariat central étaient stoppés le temps d'un instant par le drapelet rouge d'une employée d'entreprise BTP tenant lieu de panneau stop pour faciliter la sortie d'un engin. Un véhicule PATROL tout blanc brûle la ligne, s'avance et gare en pleine route un peu devant. Et Jump, un homme, grand de taille, va descendre. C'est Monsieur le Contre Amiral Fogan Adegno. D'un bond furieux et rageur, il s'avance, arrive à hauteur de la pauvre dame tenant fermement son drapelet, la braque d'un regard kalachnikov, avant de la sermonner sans ménagement avec une furie terrifiante. « Ici, c'est dans un corner, tu ne vois pas ça ? » avons-nous entendu



Fogan Adegno

de loin. Une réaction que tous les témoins ont décrié à l'unanimité. Des voix subitement se sont levées et plus d'un était descendu de son engin pour rappeler à Monsieur le DG du Port autonome de Lomé les bonnes manières. « Nous sommes d'accord, le reproche fait à la dame est juste, mais il n'y a rien de grave en ça, et puis pour le lui faire savoir, on ne peut pas réagir comme ça, mais didon ! Et dire que c'est le maire de la ville de Lomé ? Mon cul » s'est explosé un témoin. La jeune dame très terrifiée et tremblotante s'est réfugiée au cours de la scène dans un mutisme ferme.

Pour un personnage tout drapé de l'autorité de la République, disons les choses clairement, c'est ridicule que de réagir en public comme ça. Ils sont nombreux ces citoyens ayant un pan de responsabilité dans la gestion des affaires de la cité et qui attirent chaque jour du discrédit et du mépris sur la gouvernance de ce pays. Il serait utile et recommandable au chef de l'Etat d'imposer à tous ceux qui incarnent l'autorité de la République un code de bonne conduite et que des sanctions adéquates soient prévues. Un homme d'Etat doit réagir par esprit et non par émotion de la chair, écrivait l'autre.

Joseph Ange

## DEFENDRE L'AUGMENTATION DU PRIX DU CARBURANT

### Et si le gouvernement se tapait un porte-parole digne du nom !

Le prix du carburant n'est plus le même à la pompe depuis quelques jours, une augmentation des produits pétroliers décidée par le gouvernement a changé la donne. Et cela énerve tout le monde, du moins, la majorité. Si l'information n'a pas déclenché émeutes avec en boucle des morts d'hommes comme ce fut le cas en juillet 2011, les réactions pacifiquement virulentes continuent de pleuvoir au quotidien. A juste raison, le gouvernement se devait de monter au créneau pour justifier sa décision. Plusieurs ministres ont eu la lourde charge de se prêter à cet exercice des plus complexes. A la tâche, presque tous se sont cassés la gueule, disons nul n'a réussi à briller pour satisfaire les attentes, d'aucuns se sont montrés d'ailleurs très médiocres. L'opinion qui attendait se faire convaincre pour adhérer à la décision du gouvernement est restée sur sa soif, pire l'exercice de ces membres du gouvernement aura suscité ou en a rajouté à la colère des consommateurs. L'éloquence n'étant pas l'apanage de Monsieur tout le monde, il convient pour le gouvernement de disposer d'un artiste en la matière qui sort aux moments chauds, qui peut parler et toucher les cœurs, qui peut tenir un discours fédérateur par la force



Le PM Ahoomey-Zunu, Chef du gouvernement

d'un vocabulaire pour le moins diplomatique taillé dans le roc d'un euphémisme subtile et clairvoyant. Donner la chance à tout le monde de monter sur scène pour défendre la cause du gouvernement, surtout sur des sujets brûlants d'une actualité sensible, c'est le plus sûr moyen de nourrir les tensions sociales et de jeter du discrédit sur les efforts du gouvernement. Le constat est établi qu'au Togo, les ministres de la décentralisation et des collectivités territoriales ont toujours brillé dans ce rôle, hihihiihii... La piste du porte parole du gouvernement serait donc toute tracée.

BROOHM Ani

### INVITEE SPECIALE

## « Aucun investisseur national ou étranger ne peut mettre son argent dans un pays où règne l'insécurité foncière ».

*Les tables des juges s'écroulent sous le poids des dossiers sur le foncier, la justice et la force publique peinerait à trancher les litiges avec l'efficacité requise qui évite déchirements et drames dans la société. Pour débattre de cette problématique-casse tête, nos confrères de Reflets du Palais recevaient en invitée spéciale dans leur livraison de Janvier 2014 une experte en foncier, Me Molgah Kadjaka, présidente de la chambre nationale des notaires du Togo. Outre ces préoccupations, les échanges ont porté sur le notaire, sa mission et son utilité pour la société. Lire...*

**Bonjour Me, vous êtes la présidente de la chambre nationale des notaires du Togo, quels sont vos vœux pour les togolais, le notariat et la justice dans son ensemble ?**

À l'orée de cette année, je souhaite à tous les togolais mes vœux ardents de santé, de paix, de joie, et de prospérité.

Je souhaite que l'amour, le pardon, et la tolérance règnent dans les cœurs de tous les togolais, pour un Togo prospère.

La justice est la vitrine d'un pays, c'est pourquoi je formule des vœux pour une justice forte et bien outillée, avec des acteurs de droit intègres, responsables, pour une justice juste et équitable, seul gage de développement économique et de cohésion sociale de notre cher pays le Togo.

**Allons droit au but maintenant, le notaire, qui est-ce, et quels sont ses domaines d'interventions ?**

Le notaire, professionnel du droit, est un officier public, nommé par l'État pour conférer l'authenticité aux actes juridiques et contrats contenus dans les documents qu'il rédige et pour agir comme conseiller en faveur des personnes faisant appel à son ministère. Le notaire, tout en détenant l'autorité publique, exerce sa fonction de manière impartiale et indépendante en dehors de toute hiérarchie étatique. L'article 26 de la loi N°009 du 16 Novembre 2001, fixant statuts des Notaires au Togo, détermine le domaine d'intervention du Notaire, notamment : les transactions immobilières, les testaments, les donations, les procurations, les constitutions de société, les baux emphytéotiques (baux de longue durée), les contrats de mariage, les légalisations des pièces, les successions. Le ministère notarial, s'étend également à l'ensemble des activités juridiques du domaine non-contentieux.

**Quelle est donc l'importance du notariat dans le fonctionnement de la société ?**

Le notaire est présent dans la vie de toute personne, de sa naissance à sa mort. Le Notaire intervient dans les actes juridiques du non-contentieux, assure la sécurité juridique à l'usager du droit, prévient les litiges qu'il peut résoudre par l'exercice de la médiation juridique et représente un instrument indispensable à l'administration d'une bonne justice.

**Le notariat togolais aujourd'hui, comment se porte-t-il, fonctionne-t-il correctement ?**

Une profession ne peut pas se porter bien si elle n'adapte pas ses activités à son environnement sans cesse en mutation. Les Notaires togolais conscients de cette exigence ont inscrit au cœur de leurs activités, trente (30) Heures de formations continues par an. Ces formations permettent aux Notaires togolais d'être mieux outillés et contribuent à l'amélioration de l'image de la profession.

**Le notaire est un expert foncier, quel regard portez-vous sur la problématique des litiges fonciers,**

**sources de tensions récurrentes dans nos communautés ?**

Les transactions immobilières au Togo génèrent trop de contentieux qui encombrant les tribunaux et inquiètent le Notaire. On estime que 80% des litiges devant nos tribunaux sont d'ordre foncier.

Le foncier étant déterminant pour le développement harmonieux et économique d'un pays, l'insécurité juridique des transactions immobilières, constitue une atteinte à l'intégrité des personnes et des biens. Aucun investisseur national ou étranger ne peut mettre son argent dans un pays où règne l'insécurité foncière. Dans ce contexte, il devient impérieux que tous les acteurs du foncier se retrouvent pour trouver les voies et moyens pour réduire les litiges fonciers.

**Le titre foncier, quelle importance, et à quel niveau intervient le notaire ? Paraît-il que la procédure de son obtention est si longue et complexe, ce qui ne motive pas plus d'un propriétaire terrien.**

Le titre foncier est un enjeu de développement économique durable.

Le titre foncier peut être utilisé pour obtenir du crédit et investir.

Il procure à son titulaire un droit réel, qui lui donne le droit d'usage, de jouissance et de disposition.

Le Notaire doit intervenir à la naissance de l'acquisition des parcelles de terrains, conformément à l'article 26 de la loi n° 2001-009 du 16 novembre 2001 fixant statuts des notaires au Togo.

Face à la complexité des modes d'acquisition des terres, il est souhaitable, que les transactions immobilières soient sécurisées par les ministères de Notaires.

Tenu par l'obligation de conseil, il devra faire toutes les vérifications préalables pour que l'acte ne soit pas vicié en vue de sécuriser l'investissement immobilier de son client. Lors de la vente, le notaire doit vérifier la capacité des parties, s'assurer que le vendeur est bien le propriétaire de l'immeuble en se référant au titre de propriété produit par celui-ci. Le notaire devra demander l'état descriptif du titre foncier et l'état hypothécaire, obtenir la mainlevée éventuelle. Toutes ces vérifications matérielles préviennent les litiges qui pourraient naître sans le recours au notaire. Immatriculer un terrain est un parcours de combattant à cause de multiples publicités qui entourent la création du titre foncier pour sa sécurité juridique.

**Restons toujours dans le foncier, comment devient-on mandataire, combien en faut-il pour une collectivité, et comment peut-on destituer ou changer un mandataire ?**

À l'ouverture d'une succession, les héritiers se mettent d'accord pour désigner un ou plusieurs d'entre eux ou un tiers pour administrer la succession dans le cadre d'un mandat successoral. Ce mandat est dit conventionnel. S'ils ne sont pas d'accord, le juge peut désigner toute personne qualifiée, ou un Notaire pour administrer provisoirement la succession afin de régler les situations de blocage de la



Me Molgah Kadjaka, présidente de la chambre nationale des notaires du Togo

succession.

La destitution du mandataire se fait dans les mêmes conditions et est reçue dans les mêmes formes. La destitution d'un mandataire par acte Notarié, se fait en présence des héritiers et de deux témoins.

**Un autre registre sur lequel on entend parler souvent de notaire, c'est le partage des héritages, quel est donc le rôle du notaire dans la rédaction des testaments et dans la gestion des successions ?**

Un testament n'est pas obligatoirement un acte authentique. Le testament peut être rédigé et conservé par son auteur ; toutefois, le recours au notaire est un gage de sécurité et de validité du testament. Le notaire peut intervenir à différents stades de l'établissement du testament, soit pour sa rédaction, soit pour sa conservation. Le testament authentique nécessite l'intervention de deux notaires, ou d'un notaire et deux témoins. Le testateur dicte au notaire, qui rédige, ses dernières volontés et conserve le testament en son Etude. Le testament authentique présente l'avantage de sa validité. En effet, le notaire est un professionnel du droit qui conseille le testateur sur les conditions de validité de son testament, notamment sur la réserve héréditaire et la quotité disponible. Quelle que soit la forme du testament, le recours au notaire est obligatoire au moment de l'ouverture de la succession. Les successions sont régies par la loi ou par le testament. Elles s'ouvrent au dernier domicile connu du défunt.

Le Notaire dès l'ouverture de la succession doit : - effectuer toutes les démarches relatives à la succession - régler les questions juridiques et fiscales posées par l'ouverture de la succession - conseiller les ayants droit - établir un acte de notoriété qui désigne les successibles - désigner un mandataire au besoin - dresser l'inventaire des biens, - faire la déclaration de succession pour obtenir le quitus des impôts, au profit de la succession - muter les immeubles immatriculés au nom des successibles lorsque ceux-ci sont dans l'indivision ou au nom de ceux qui les recueillent dans le cadre

du partage des biens du défunt.

Le Notaire est important dans le règlement des successions parce qu'il aide les héritiers à organiser l'ensemble des biens du défunt et évite l'accaparement des biens par les collatéraux.

**Qu'est ce qui explique le retard dans la liquidation des dossiers de succession que la justice confie aux notaires ?**

Il existe deux modes de saisines du Notaire pour liquider une succession : la saisine amiable et la saisine judiciaire. La saisine amiable du Notaire par l'ensemble des héritiers pour la liquidation d'une succession, n'accuse aucun retard. Par contre, lorsque le Notaire est commis par le Juge pour liquider une succession, il lui est très difficile de s'imposer à tous les héritiers surtout lorsque le partage judiciaire est initié par une poignée d'héritiers. Le Notaire a la lourde responsabilité dans ce cas de concilier les divergences, avant de soumettre un projet de partage. Tout ceci explique le retard dans la liquidation des dossiers de succession que la justice confie aux notaires.

**Les justiciables redoutent le recours aux notaires pour la cherté des honoraires. Vos services coûtent-ils autant, les honoraires sont-ils uniformes pour tous les notaires ?**

La prestation notariale vaut plus que ce qu'elle ne coûte. Le Notaire est un collecteur d'impôts. Le coût de l'acte Notarié tient compte des droits d'enregistrement, des droits à payer à la Direction des Affaires Domaniales et Cadastres au besoin et des honoraires du Notaire. Les notaires sont rémunérés selon un tarif fixé par le gouvernement national. De par les caractéristiques particulières du service public confié aux notaires, il est plus intéressant pour les citoyens de fixer ces honoraires selon un tarif établi à l'avance par les organes du gouvernement. Un système de prix libres conduirait à une réduction de la qualité du service et bouleverserait le système fondé sur la confiance publique qui pourrait entraîner un grave préjudice pour la sécurité juridique.

Nous assistons à une

recrudescence des poursuites pénales contre des notaires pour faux et usage de faux. N'est ce pas très dangereux pour l'image de la corporation ? Il y a des brebis galeuses dans toute corporation, mais il semble qu'il y en a plus chez les notaires. Un notaire qui ne respecte pas ses engagements, y-a-t-il des mesures punitives ?

S'il est vrai que les Notaires sont parfois défaillants, il n'en demeure pas moins que le notaire est tenu à la loyauté et à l'intégrité envers ceux qui sollicitent ses services, l'État et ses confrères. Le notaire, conformément au caractère public de sa fonction, est tenu au secret professionnel, au respect des règles déontologiques de sa profession sur le plan tant national qu'international.

Pour maintenir l'image de la profession, le manquement aux règles déontologiques de la profession peut exposer le Notaire aux sanctions disciplinaires de la Chambre des Notaires qui est l'organe représentatif de l'ensemble des notaires et moralisateur de la profession dans l'intérêt du justiciable. La mission de la chambre est déterminée par la loi :

- elle doit principalement maintenir la discipline et veiller au respect des règles de déontologie régissant la profession.

- elle est également chargée de prévenir ou d'arbitrer les différends d'ordre professionnel entre les notaires ou vis-à-vis de leur clientèle.

Pour y arriver, elle pourra sanctionner les manquements aux règles professionnelles et infliger aux notaires certaines sanctions disciplinaires.

**Dans la constitution des sociétés, quelle est la responsabilité du notaire ?**

Le Notaire a une lourde responsabilité dans les actes constitutifs de société, en ce sens qu'il doit :

- conseiller les parties par rapport au choix de la forme juridique de la société,
- rédiger les statuts,
- procéder à la vérification de toutes les pièces requises pour l'immatriculation de la société,
- s'assurer de la libération du capital social, soit en l'Etude du Notaire, ou sur un compte bancaire, dénommé « Compte de société en formation »,
- faire signer les statuts par tous les associés fondateurs ou leurs mandataires justifiant d'un pouvoir y afférant,
- faire signer le procès verbal de constitution de la société par tous les associés fondateurs ou leurs mandataires justifiant d'un pouvoir y afférant,
- faire faire l'évaluation des apports en nature d'une valeur supérieure à 5 000 000 de FCFA par un commissaire aux apports,
- enregistrer des actes constitutifs de la société,
- immatriculer la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier,
- libérer le capital social immédiatement après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM),
- faire la publication au Journal d'annonces légales.

**Lomé a abrité le 25<sup>e</sup> congrès des notaires d'Afrique, que retient-on de cet événement, et quelle incidence peut-on attendre de ses recommandations sur le fonctionnement du notariat togolais ?**

Suite à la P.7

## BAROMETRE



### A la hausse

#### GERRY TAAMA



Président du parti politique le NET, écrivain, blogueur et homme d'affaires. Dans une de ses récentes publications sur son blog relayée par un journal de la place, Gerry réagissait à l'affaire Dieudonné en France avec un argumentaire qui a

suscité des commentaires musclés et "nauséabonds". Très vite, l'homme a remis son écrit sur le tablier pour des excuses publiques. Il écrivait: "Il semble après coup que certains passages de ce très long article aient heurté plusieurs personnes, dont des amis de longue date. Je voudrais ici présenter mes excuses à toutes ces personnes. J'ai depuis longtemps été le chantre du devoir de mémoire, et il ne serait pas dans mon intention ni de méconnaître les horreurs du passé subies par des peuples entiers du fait de leur race ou de leur religion, ni de donner corps à une théorie du complot que j'ai justement tenté (peut être maladroitement) de démonter en expliquant comment l'humoriste était aussi un acteur du système qu'il prétend combattre (l'argent)... Encore une fois, désolé". Humilité, cela s'appelle, et Voltaire écrivait à propos: « L'humilité est le contrepoison de l'orgueil. »



### A la baisse

#### ERIC DUPUY



Secrétaire chargé à la communication de l'ANC. Très hostile à l'idée d'une candidature unique qui peut s'avérer fatale à son mentor Jean-Pierre Fabre, il multiplie les déclarations fustigeant tout ce qui s'inscrit dans cette

logique. Il s'en prenait tout récemment et de manière rugueuse à l'initiative des états généraux de l'opposition proposée par Fulbert Attiso et trouve la démarche inopportune. La preuve que les principes idéologiques et la vision de l'ANC constituent un obstacle majeur à l'alternance.

## TRUCS & ASTUCES

### VOUS SOUHAITEZ AVOIR DES MAINS DOUCES !

Mélanger du sucre avec du citron. Poser la pâte sur les mains et les frotter comme si vous vous laviez les mains. Effet peau de bébé garantie ! Autre chose, mettez beaucoup de sel sur les mains, frottez-les comme si c'était du savon puis rincez à l'eau tiède, et laissez sécher, ça marche vraiment. Vous pouvez aussi frotter les mains au marc de café et à l'eau fraîche.

### LUTTER CONTRE L'ACNÉ

Tamponner légèrement chaque bouton de vinaigre, avant de se coucher. Le vinaigre finira par assécher les vilains boutons d'acné, qui finiront par disparaître !

D'autres préconisent également de mettre un peu de dentifrice sur chaque bouton, avant d'aller se coucher. Autre astuce qui fonctionne assez bien :

Vous mélangez dans un petit bol (ou autre) 3 volumes de bicarbonate de soude (alimentaire) et 1 volume d'eau (pour moi 1 volume = 1 cuillère à café, cela suffirait ;) ). Mélangez afin d'obtenir une pâte. Appliquez-la sur les boutons, laissez poser quelques minutes et rincez ! :) Ce n'est pas très pratique à appliquer mais ça marche plutôt bien !

## WEB NEWS

### GHANA | UNE FEMME RÉUSSIT À ÉPOUSER DEUX HOMMES, LA POLICE L'ARRÊTE

*Patience Belinda Gyamfi, une jeune femme ghanéenne de 32 ans, et son père ont été mis aux arrêts par la police après avoir réussi à épouser deux hommes légalement, acte qui est toutefois interdit par la législation du pays.*

Selon The Finder, le journal qui rapporte l'information, la jeune dame en question s'était mariée en 2012 au sieur Maximus Anumah, fonctionnaire de son état au 37 Military Hospital d'Accra. L'année qui a suivi, avec l'aide de son père, elle convole en justes noces avec Audrey Atipko, un autre citoyen ghanéen vivant aux Etats-Unis. Le premier mariage a été enregistré à Accra Metropolitan Assembly dans la capitale ghanéenne alors que le second a été célébré



La dame accusée

à Somanya ville située bien plus loin dans la région est du pays.

En effet, c'est dans le courant du mois de janvier 2013 que, prétextant une retraite spirituelle de jeûne et prière dans un camp dans le but de pouvoir enfanter que Patience Belinda demande la permission à son premier époux pour s'absenter. C'est dans ce laps de temps que le père de la jeune femme, avec quelques membres de la famille arrangent un deuxième mariage avec Audrey Atipko fraîchement venu des Etats-Unis pour l'événement. Ce mariage a été célébré à la date du 31 janvier 2013, selon la source.

Quand Audrey Atipko rentre aux Etats-Unis, c'est pour entamer les procédures légales pour que son épouse vienne le retrouver au pays d'Obama. Quant à Patience Belinda, elle rentre au domicile conjugal auprès de Maximus Anumah. C'est à partir de ce moment que ce dernier commence à soupçonner quelque chose. En effet, il remarque que son épouse reçoit des coups de fils récurrents des Etats-Unis. Quand il demande à savoir à qui est-ce qu'elle parle chaque fois, elle lui répond que la personne à l'autre bout de fil est son cousin.

Peu après, le père de Patience se présente chez Maximus avec dans la valise la dot encaissée, ceci dans l'intention d'obtenir le divorce. Ce que refuse bien évidemment le militaire, ne comprenant rien à cette décision injustifiée. Dès lors, il prend sur lui de mener ses propres investigations qui vont le mener de fil en aiguille à découvrir la supercherie. Se sentant trahi, l'homme décide de dénoncer son beau-père et son épouse à la police.

La bigamie étant un acte interdit au Ghana, la police est en train de mener davantage d'enquêtes pour situer les responsabilités et faire appliquer la loi.

## DROIT DANS LA CITE

### Pourquoi les citoyens doivent-ils respecter les lois ?

Si les citoyens doivent respecter les lois, c'est essentiellement pour deux raisons. Tout d'abord, les citoyens sont, au moins indirectement, les auteurs des lois. En effet, l'article 4 de la Constitution du 27 Septembre 1992 révisée en 2002 précise que la Souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants (ex : les parlementaires) et par la voie du référendum. Par ces deux modes d'expression (élection de leurs représentants, vote d'une loi directement par procédure référendaire), les électeurs sont à l'origine des lois en vigueur au Togo. Dans ces conditions, ils sont moralement contraints de les respecter dans leur vie quotidienne, qu'il s'agisse de textes ayant trait à leur vie privée ou de textes relatifs à leur vie professionnelle. L'auteur, même indirect, d'une loi, ne peut se dispenser de son application.

Ensuite, les citoyens sont obligés de respecter les lois afin de permettre une vie en société organisée et d'éviter le développement de la loi «du plus fort». On serait alors dans une situation proche d'une véritable anarchie, chacun agissant selon son bon plaisir, sans souci de la règle commune. L'obligation pour tous les citoyens de respecter les lois est la meilleure assurance que la liberté, les droits et la sécurité de chacun d'eux soient garantis de manière effective. Il faut enfin rappeler que le non respect des lois constitue toujours une faute qui, le cas échéant, peut conduire à de lourdes sanctions pénales.

## ILS ONT DIT



Robert Dussey, ministre des Affaires étrangères

«Notre gouvernement entend imprimer une nouvelle dynamique à la diplomatie togolaise et l'engager, en dehors de sa fonction traditionnelle de représentation, à s'impliquer davantage dans les actions visant le développement du pays.



« La limitation du mandat présidentiel n'est plus une question juridique mais une question politique, une question d'éthique. Je dis bien d'éthique puisqu'il faut respecter la parole donnée, les accords signés. En effet, la limitation du mandat présidentiel figure bien dans l'Accord cadre de Lomé. Eyadéma GNASSINGBE a allègrement violé cet accord. Il faut que cet accord soit aujourd'hui respecté puisqu'un accord politique est au-dessus de la Constitution et des lois de la République» **Jean-Pierre Fabre, Pdt de l'ANC, à la plage le samedi dernier**



«La communauté internationale a de l'argent pour la coopération décentralisée. Elle veut ces élections-là. Il faut que ces élections se tiennent pour que les togolais sentent leurs élus plus proches d'eux. Cela leur apportera un peu de réconfort. Ces élections sont importantes pour nous». **Patrick Lawson, 1er vice-président de l'ANC**



PRR

« Nous voulons qu'on parle aux Togolais de ce qui les préoccupe d'abord et finalement on nous parle de locales, de présidentielle ... c'est malsain et diabolique» ! **Nicolas Lawson, Pdt du**



PRR

«Pour une alternance qui ne va pas être remise sur un plateau un bon matin, il faut que l'opposition se prépare; et c'est ce qui n'est pas le cas avec l'opposition plurielle que nous avons aujourd'hui» **Fulbert Attiso, Journaliste écrivain, promoteur de l'appel des patriotes**

## RITOEKLA

Un jour une ambulance a ramené un brûlé aux urgences de l'hôpital. Après l'avoir examiné, le médecin est sorti de la salle de consultation et a demandé aux gens qui l'ont ramené (les pompiers) : il y a certes des brûlures mais aussi des ecchymoses, des bleus, des fractures,... que'est ce qu'il a au juste ?? Et l'un de ses copains répond : heureusement, que nous étions là au moment où il a pris feu, nous nous sommes vite précipités vers lui pour l'éteindre à la pelle ».

## IMAGE DE LA QUINZAINE



Lancement FNFI à Kara Accolade chaleureuse PR-PM



FABRE, de retour à la plage

## VITRINE MEDIAS

228 telegramme228.com  
L'info en mode non stop

Téléport Téléport

FULL-NEWS INFO  
www.full-news.info  
réussir par l'info...

Impact  
www.acheterauport.com  
Vente et location de véhicules et autre matériel au Port

# Limitation des mandats : Mythe et réalité

Par Dr David IHOU, Consultant en Géopolitique et Stratégie Sécuritaire

Le débat sur la limitation des mandats fait rage sur le continent africain, sans que les pays africains aient posé le problème sur le vrai visage de la question. Au Togo, au Burkina, au Bénin, au Ghana, en Guinée, au Mali, au Nigéria etc. la question qui taraude les politiciens et tous les peuples africains est de savoir comment organiser des élections crédibles et vraiment transparentes. Si les élections reflètent la réalité des résultats issus des urnes, la question de la limitation des mandats ne se poserait même pas, puisque le peuple peut librement choisir, par référendum national ou par voie parlementaire, la durée des mandats, leur renouvellement ou non et le nombre de fois qu'un élu peut être reconduit ou non à son poste...

Les africains ont passé sous silence un fait très important survenu au Libéria, il y a des mois de cela : le peuple Libérien a dit Non, à une forte majorité, à un projet de révision constitutionnelle, présenté par la Présidente libérienne, Helen Sirilif Johnson ! Cela veut dire, que si un chef d'Etat en fonction veut modifier la Constitution, libre à lui de le faire, en respectant la volonté du Peuple. Le peuple dira Non ou Oui à son projet, et le problème réside dans la crédibilité du scrutin. Si le peuple dit Oui au projet de modification (ou amendement, ou de révision) de la Constitution, tout le monde s'incline et le débat est clos. S'il dit Non, le débat est aussi clos !

## A. Prenons l'exemple des Etats-Unis d'Amérique

C'est la première puissance mondiale, et pays de la vraie démocratie, que nous envions tous. Il y a eu, depuis que le pays de l'Oncle Sam est indépendant... 27 (vingt sept) amendements ratifiés qui ont reçu l'approbation des Congrès ; depuis en fait la signature de la Constitution originelle des USA...

Avant qu'un amendement puisse entrer en vigueur, il doit être proposé à tous les Etats de l'Union par un vote aux deux tiers (2/3) des deux chambres du Congrès ou par une Convention convoquée par les deux tiers (2/3) des Etats et ratifiés par les trois quarts (3/4) des Etats, ou par trois quarts (3/4) des conventions de celui-ci, la méthode de ratification étant déterminée par le Congrès au moment de la proposition. A ce jour, aucune convention pour proposer des amendements n'a été appelée par les Etats, et une seule fois, en 1933, pour la ratification du 21ème amendement la méthode de la convention de ratification a été employée...

Prenons le 22ème amendement de la Constitution américaine qui stipule :

« Limite le Président à deux mandats, soit un maximum de 10 ans (par exemple, si un vice-président ne sert pas plus de la moitié du mandat d'un Président, il ou elle peut être élu à deux autres mandats (4 ans). »

En clair, cet amendement a été complété par une mention qui prévoit qu'en cas de décès ou de démission du Président, le Vice Président assume ses fonctions et que, s'il est Président pendant plus de deux ans, il ne peut être réélu qu'une fois, c'est-à-dire que ce vice Président, devenu Président pendant plus de six ans, ne peut être réélu au cours des 4 années qui suivent. En termes plus clairs, si le Vice Président

remplace le Président décédé ou démissionnaire dans les deux premières années de mandat, il ne peut être élu qu'une seule fois ! S'il le remplace après les 24 premiers mois du mandat, il peut être élu et réélu une seule fois, ce qui lui fait 4 ans + 4 ans + 22 mois (par exemple), ce qui lui fait presque dix (10) ans (en fait 10 ans moins deux mois !)

En fait, l'histoire de mandats présidentiels limités à deux (2) remonte à George Washington, qui a quitté volontairement sa fonction de Président des USA, après son second mandat, et ceci a créé une règle qui est devenue une coutume Constitutionnelle, aucun Président ne s'était présenté une 3ème fois par la suite, à l'exception de Franklin ROOSEVELT, qui brigua un 3ème mandat pendant la seconde guerre mondiale (avant que les USA entrent en guerre), et un 4ème mandat en 1944. A l'issue de la guerre, la pratique instaurée par George Washington fut inscrite dans la Constitution par ce fameux 22ème amendement, adopté le 27 février 1951...

Pour nous résumer, toute modification (amendement) constitutionnelle peut se faire à tout moment de la vie politique d'une nation, si le peuple dit Oui à ce projet, mais à condition que l'élection soit à 100% démocratique. Mais le Chef d'Etat qui introduit ce projet de révision est exclu par définition, du bénéfice (ou des désavantages) de cette révision constitutionnelle...

Ainsi, Barak OBAMA, peut introduire un projet de révision (ou de modification) constitutionnelle portant le mandat présidentiel à cinq (5) ans, ou le réduisant à trois (3) ans, mais en aucun cas, cette révision constitutionnelle, si elle est votée, ne le concerne pas. Il finit son deuxième mandat de 4 ans et il s'en va !

## B. Prenons les cas de l'Allemagne et de l'Angleterre qui sont des systèmes parlementaires

- Le Président de l'Allemagne est élu par la BUNDESTAG pour un mandat de 5 ans, alors que le Premier Ministre (le ou la chancelière) est élu pour quatre (4) ans renouvelables. Angela Dorothea Merkel est réélue pour un troisième mandat en 2013 ! Elle a déjà fait deux mandats (2005-2009 et 2009-2013) et son 3ème mandat finira en 2017. Fera-t-elle un 4ème mandat en 2017-2021 ? Cela ne gêne pas les Allemands, si elle est toujours efficace au pouvoir comme elle l'est aujourd'hui.

- Le Premier Ministre britannique est élu pour 4 ans renouvelables. Ainsi Anthony Charles Lynton Blair (Tony BLAIR) a dirigé le pays du 2 mai 1997 au 27 juin 2007. Quant à Margaret Thatcher, elle a dirigé le Parti Conservateur de 1975 à 1990 (soit 15 ans) et a été Premier Ministre, du 4 mai 1979 au 28 novembre 1990. Elle a remporté trois élections générales consécutives et réussi à gérer la crise économique, la guerre des Malouines, la grève des mineurs etc. La « dame de fer » (comme l'a surnommé le journal soviétique « l'étoile rouge ») aurait pu faire 4 mandats si elle n'avait pas démissionné de son poste de Chef du Parti Conservateur et Premier Ministre britannique. Elle a laissé sa place à John Major, qu'elle a

soutenu, contre Michael Heseltine, pour diriger le Parti Conservateur et assumer le poste de Premier Ministre britannique.

## C. Prenons quelques cas spécifiques dans le monde

- **En Corée du Sud**, le mandat du Président de la République est de 5 ans et il ne peut être réélu...

- **En suisse** : L'assemblée fédérale élit pour un an un des membres du Conseil Fédéral à la Présidence de la Confédération et un autre à la vice-présidence. Les mandats ne sont pas renouvelables pour l'année suivante.

- **Au Costa Rica**, le mandat du Président est de 4 ans et il est aussi Chef du gouvernement. L'Assemblée législative est aussi élue pour 4 ans et compte seulement 57 députés pour une population de 4,8 millions d'habitants, une espérance de vie de 79,4 ans (PNUD, 2012), une superficie de 51.100 Km<sup>2</sup>

- **En République de PANAMA**, le Président est élu au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans non renouvelable (il ne peut être réélu au poste de Président de la République pour les deux mandats présidentiels suivants immédiatement celui pour lequel il a été élu. Il est le Chef de l'Etat et du gouvernement. C'est sur la base de la Constitution de 1972, modifiée en 1978, 1983 et 1994 !

Il y a deux vice-présidents élus au suffrage universel, en même temps que le Président, sur le même bulletin de vote et ils ne peuvent être réélus, comme le Président. Il n'y a pas de deuxième tour. Le gouvernement actuel ne compte que (12) ministres !

## D. Cas des pays Africains

- **Le Togo** : L'opposition togolaise a commis la bêtise de boycotter les législatives de 1999 (alors qu'elle avait obtenu la majorité absolue à celles de 1994) et l'Assemblée Nationale monocolor issue du scrutin de 1999, supprima la limitation de mandat inscrite dans la Constitution du 14 Octobre 1992 ! Aujourd'hui il n'y a pas de limitation de mandats dans notre Constitution ! Faure GNASSINGBE peut donc se présenter à la présidentielle de 2015, 2020 et même 2025, si aucun amendement ou révision constitutionnelle ne vient limiter le nombre de mandats présidentiels. Il faut les quatre cinquièmes (4/5) des membres de l'Assemblée Nationale, pour voter une loi de révision constitutionnelle, ou un référendum national pour voter cette révision (Titre XIII, Article 144 de notre Loi Fondamentale). Les dernières législatives de 25 Juillet 2013, ont donné une large majorité parlementaire au Parti au pouvoir, UNIR, avec 62 députés sur 91 que compte notre Parlement, toute l'opposition réunie ne totalisant donc que 29 députés ! Il n'y aura pas de révision Constitutionnelle avant 2018, si le parti au pouvoir ne la veut pas ! Seule une décision politique du Chef de l'Etat peut amener une limitation de mandat dans notre Constitution mais, comme la loi n'est pas rétroactive, Faure GNASSINGBE peut se présenter au scrutin de 2015 et 2020 !

? **Le Burkina Faso** : Le pays des Hommes Intègres est en ébullition à cause des questions de la mise en place du SENAT et

la limitation des mandats. Démagogie mise à part, la création d'une 2ème chambre n'est pas une mauvaise chose pour un pays. Il y a plus de démocraties dans un pays, quand il y a deux chambres (une haute et une basse, l'Assemblée Nationale et le Sénat). Ce qui nous choque, nous voisins du Burkina, c'est le comportement de certains intellectuels proches du Président COMPAORE, qui, hier, quand ils étaient au pouvoir ont tout accepté, et aujourd'hui, quittent le navire et renient leur conviction. Par ailleurs, si le peuple burkinabé choisit, dans une élection référendaire transparente de faire sauter le verrou de la limitation de mandat, cela regarde ce peuple. Il peut changer d'orientation dans 10 ans ou 20 ans selon l'évolution du pays. Le peuple burkinabé peut aussi dire Non au référendum, comme le peuple libérien l'a fait quand Mme Hélène Sirilif Johnson a demandé son avis. Blaise Compaoré peut demander son avis à son peuple, par référendum, à tout moment, même pour envahir le Togo ! Par ailleurs, Blaise Compaoré n'a pas encore annoncé qu'il sera candidat en 2015, à sa propre succession, si la limitation de mandat est abrogée (amendement de l'article 37 e la Constitution). Le peuple burkinabé peut faire un vote sanction contre lui, et il peut être battu à plate couture si l'opposition choisit un candidat plus crédible et plus compétent que lui !

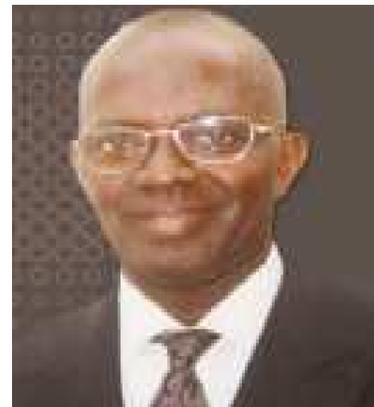
- **Le Ghana et le Nigéria** : C'est un mandat de 4 ans, renouvelable une seule fois. Le système semble marcher pour ces deux pays, qui ont « américanisé » leur système politique, avec un Président et un vice-président élus sur le même ticket...

## E. Le mythe et la réalité des mandats limitatifs et des tours de scrutin

Ici encore, la vie politique américaine doit nous servir de guide et d'exemple. La bipolarisation du débat politique (deux grands partis ou deux coalitions de partis) entraîne de facto une élection à un tour. Si le scrutin est transparent, le problème est réglé. Même avec un scrutin à deux tours, si le scrutin n'est pas transparent, celui qui veut se faire, élire ou réélire, s'arrange pour être élu dès le premier tour... et le tour est joué ! Mais en Afrique, tout le monde veut être Président, vu la trentaine de candidatures à la dernière élection présidentielle malgache !...

Autre problème : si au Burkina Faso, par exemple, Blaise Compaoré ne pouvant pas se présenter pour un nouveau mandat, positionne son frère et que celui-ci gagne, le tour est joué, mais au moins, l'honneur de la limitation des mandats est sauf... si le scrutin est transparent !

Pour tous les pays africains, il nous faut un verrou juridique dans nos arsenaux constitutionnels. Jamais Barak Obama ne peut « prolonger son mandat de trois ans », comme le président nigérien l'a décrété (avant d'être déposé par ses frères d'armes). Le président américain serait immédiatement destitué (c'est « l'empêchement » et peut aller goûter aux affres d'une prison fédérale, sans compter qu'il peut être assassiné



dans la semaine qui suit « la prolongation de son mandat » !

On pourrait requérir 75 ans de prison pour Mamadou Tandja, et si c'était inscrit dans la Constitution, le Président Nigérien n'aurait jamais tenté le coup !

Nous terminons en insistant, encore une fois, sur l'irresponsabilité de l'intellectuel africain, qui dit oui à l'imposture quand ça l'arrange, et qui devient « opposant conjoncturel » quand cela ne l'arrange pas... C'est triste !

## Conclusion :

Comme on le voit, chaque nation a sa Constitution et on ne peut pas dire qu'il y a une Constitution meilleure que les autres. Tout le monde connaît cet adage :

« Il n'y a pas de mauvaises Constitutions, il n'y a que de mauvais politiciens »...

Revenons toujours aux Etats-Unis d'Amérique. Ils ont fait 27 amendements (ou révisions) à leur Constitution, en un peu plus de deux siècles (200 ans), soit 14 par siècle en moyenne (100 ans), soit 1,4 en moyenne, tous les dix ans !

La Constitution peut subir donc des modifications à tout moment, si le peuple le décide. Ainsi le mandat peut être allongé à 5 ans renouvelables une fois ou raccourci à 3 ans renouvelables trois fois, ou à 6 ans non renouvelables... cela dépend du peuple américain... et de lui seul...

En France, le septennat a été ramené à 5 ans par Jacques CHIRAC et le septennat était renouvelable sans limitation, et seul François Mitterrand a pu faire les deux septennats. Ni De Gaulle, ni Pompidou, ni Giscard d'Estaing n'ont pu faire les deux septennats...

L'Allemagne peut, demain, limiter le mandat à deux, de 4 ans, pour leurs chanceliers ou allonger à 5 ans renouvelables une fois ou sans limitation... cela dépend du peuple allemand...

Au Burkina, le peuple burkinabé peut accepter ou non la limitation du mandat, il faut le lui demander et que le scrutin soit démocratique...

Au Togo, le peuple peut dire Oui ou Non à la limitation du mandat présidentiel. Il suffit de le lui demander et que le vote soit démocratique...

Les hommes, à la différence des animaux, ont écrit des règles de vie qui peuvent être visitées et revisitées au bon vouloir des peuples. Il n'y a pas de polémiques à faire à ce sujet !

« Quand un homme refuse, il dit Non », a dit l'Alamy.

On peut le compléter en disant :

« Quand un Homme accepte, il dit OUI »

## SECURITE CÔTIÈRE ET MARITIME

### L'Union européenne appuie les efforts de Faure Gnassingbé

L'instabilité et l'insécurité de la sous-région ces dernières années sont nourries par une série d'activités et de trafics illicites notamment maritimes. Les nombreuses attaques en haute mer dont a été victime le Togo depuis 2011 et la piraterie maritime grandissante dans l'espace maritime ouest africain sont la preuve que si rien n'est fait, les pays de la région, leur économie et leur sécurité sont en danger permanent. La volonté du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé de contribuer fortement à la stabilité et au développement économique du Togo et des pays de la région l'ont décidé à s'investir durablement pour la mobilisation des moyens et des ressources nécessaires pour

relever les grands défis. Le Togo se veut donc un Etat fort et sans souplesse face aux menaces et risques en eaux maritimes qui naissent des activités répréhensibles, entre autres, le siphonnage des oléoducs, et des gazoducs, de même que le transbordement clandestin des hydrocarbures en mer, le trafic des armes, stupéfiants et êtres humains. En plus de ce qui est fait jusqu' alors, des actions sont en cours pour renforcer la souveraineté de l'Etat sur l'espace maritime. Le Togo s'active donc pour le renforcement des moyens de la marine, la création prochaine d'une structure unique chargée de l'action de l'Etat en mer, la surveillance et le contrôle

des pêches, la protection du patrimoine marin. Avec le projet CRIMGO, le Togo, aidé par l'Union européenne vise le renforcement des capacités des acteurs maritimes en matière de sûreté et de sécurité maritime, le démarrage d'une démarche de partage des informations régionales. La communauté internationale apprécie à juste titre l'investissement du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé en matière de sécurité côtière, maritime et sa lutte contre la piraterie. Une rencontre se tient à Lomé ce jeudi 30 janvier financée par l'Union européenne dans le but d'appuyer la politique du Chef de l'Etat dans ce combat.

ELYAS P.

## INVITEE SPECIALE

### « Aucun investisseur national ou étranger ne peut mettre son argent dans un pays où règne l'insécurité foncière »

Suite de la P.4

Le 25ème Congrès des Notaires d'Afrique, a permis aux Notaires togolais de renforcer leur capacité intellectuelle pour mieux servir l'usager du droit, de prendre d'avantage conscience de la fonction sociale du Notaire, et de s'adapter à leur environnement sans cesse en mutation pour répondre aux nouveaux défis qui leur sont lancés.

**Lors de votre intervention à la tribune de la dernière rentrée judiciaire de la Cour d'Appel de Lomé, dans l'optique des réformes foncières, vous en appelez à l'adoption d'une législation qui intègre la prescription décennale en matière foncière au Togo, à quelle fin ?**

Les questions de sécurité foncière et immobilière nous préoccupent. Nous constatons une recrudescence de litiges, et de remise en cause des acquisitions faites depuis plus de cinquante ans. Cet état de chose ne participe ni à la paix civile ni à l'amélioration du climat des affaires. Les acquisitions d'immeubles sont fragiles et très précaires. C'est pourquoi il devient urgent que le législateur donne les outils juridiques au juge pour sécuriser le foncier afin de protéger les acquéreurs de bonne foi. La prescription décennale permet de protéger les acquéreurs de bonne foi d'immeubles, qui justifient d'une occupation pendant dix ans, de

constituer des droits réels inattaquables sur ceux-ci. L'occupant du bien immobilier doit prouver que pendant toute la période, il s'est occupé du bien par l'exercice d'actes matériels et qu'il avait l'intention de se comporter en tant que propriétaire et n'a jamais été inquiété.

**Le notaire est nommé par décret, mais exerce dans le cadre d'une profession libérale, quelle est donc la valeur de l'acte notarié ?**

Les actes notariés ont la valeur d'un jugement rendu en premier et dernier ressort et jouissent d'une double présomption de légalité et d'exactitude de leur contenu et ne peuvent être contestés que par la voie judiciaire. Ils sont revêtus de la force probante et exécutoire. Le Notaire, délégué d'une parcelle de l'autorité publique, a le pouvoir d'authentifier les actes en apposant son sceau et sa propre signature. Il constate ainsi officiellement la volonté exprimée par les personnes qui les signent et s'engage personnellement sur le contenu et sur la date de l'acte. Cet acte s'impose alors avec la même force qu'un jugement définitif. A ce titre, le notaire est le magistrat de l'amiable, acteur d'une justice amiable.

**Avec la modernisation de la justice, quelle place occupe l'informatique dans le fonctionnement du notaire, surtout dans l'archivage numérique**

La modernisation des Etudes des Notaires par l'outil informatique,

permettrait de traiter les dossiers avec célérité et d'installer divers logiciels utiles à une meilleure organisation des Etudes, dont celui de l'archivage numérique des minutes et des pièces y afférentes. L'archivage numérique permet un meilleur classement des actes reçus par le notaire, facilite la recherche des dossiers et un classement aisé des minutes et leur bonne conservation, surtout que le Notaire est un conservateur des minutes des actes qu'il rédige. Ces minutes vieilles de cent ans tombent dans le domaine public et doivent être versées dans les archives nationales, d'où l'importance de l'archivage numérique pour garder des traces des dossiers.

**En tant que présidente de la chambre nationale des notaires du Togo, quels sont les défis qui s'imposent de nos jours au notariat togolais.**

Les défis qui s'imposent au Notariat togolais sont: - le respect de l'éthique et de la déontologie de la profession par les notaires; - la promotion de l'authenticité et la sécurité juridique des actes reçus par les Notaires; - la visibilité du notariat à travers tout le Togo; - le maillage du territoire togolais par les Notaires, afin de promouvoir l'utilité sociale du Notaire; - la formation continue au cœur de l'activité notariale; - l'informatisation de toutes les Etudes notariales; - la certification des Etudes de Notaires.

## BRASSERIE BB DE LOME DEBRIS DE DECHETS DANS L'EAU VITALE

### Malgré la journée porte ouverte aux journalistes, le doute persiste

Malgré la journée porte ouverte aux journalistes, la Brasserie n'a convaincu personne

Des débris de déchets couleur noire découverts dans les bidons d'eau minérale Vitale, l'information a été portée à la connaissance du public en fin d'année dernière par des journaux de la place après un travail très bien fourni. Après avoir résisté aux sollicitations de la presse pour faciliter les recoupements, les autorités de la Brasserie BB Lomé ont finalement décidé de répondre à ces graves accusations qui écornent l'image de la boîte et remettent en doute leur certification ISO. Et pour ce faire, une poignée de journalistes a été conviée à une visite guidée des installations de la brasserie. Au sortir de cette visite, pas grand-chose à retenir qui puisse balayer du revers de la main les accusations portées par les journaux qui ont tapé sur la sonnette d'alarme. Les journalistes ont découvert qu'il y a des installations techniques requises par les normes, mais il n'était pas possible de détecter les dysfonctionnements qui se glissent



dans l'exécution des tâches sur toutes les lignes de la production. Rappelons que c'est la brasserie qui produit et met sur le marché l'eau dite Vitale. La négligence humaine, le professionnalisme sans faille dans l'application des règles et la disponibilité constante du service de communication, voilà des registres sur lesquels la direction de la Brasserie devra travailler si elle tient à authentifier la qualité de ses produits et rassurer les consommateurs. Nous y reviendrons.

## « DIPLOMAG », LA DIPLOMATIE TOGOLAISE EN VITRINE

La diplomatie togolaise prend une envolée spectaculaire, l'investissement grandeur nature du nouveau ministre des affaires étrangères lui sert de source d'énergie pour briller et conquérir le monde. Entre autres actions et initiatives, Robert Dussey, puisque c'est de lui qu'il s'agit, lançait le 21 janvier dernier en présence d'ambassadeurs accrédités au Togo "Diplomag", une revue trimestrielle qui servira d'outil d'information pour diplomates togolais et étrangers, experts, universitaires et étudiants. Dans l'éditorial de ce premier numéro, Dussey écrit : « L'objectif de la politique étrangère du Togo est désormais d'imprimer une nouvelle dynamique à caractère prioritairement économique, capable de mobiliser les énergies pour développer des partenariats, attirer les investissements, promouvoir l'attractivité du pays et intensifier les



échanges extérieurs ». A découvrir au sommaire de ce premier numéro, un bilan de l'action du Togo au Conseil de sécurité des Nations Unies, une enquête sur la coopération entre Lomé et Paris et les conclusions du sommet Afrique-Monde arabe qui s'est déroulé en décembre 2013 au Koweït.

était prévu pour une commune prévention des consommations abusives de drogues. Nous voyons aujourd'hui certaines dérives dans les comportements des adolescents. Et le but, ce n'est pas seulement d'aller chez les adolescents et de leur parler des dangers liés à la consommation de la drogue. Nous savons que tout ce discours pour un adolescent ne signifie pas grand-chose. Le but de ce programme, ce n'est pas de parler de risques ou des dangers de la vie ; il s'agit plutôt de donner aux enfants ce qu'on appelle les compétences de vie, ou ce qu'on qualifie aussi d'une éducation

émotionnelle ou sociale ou encore un apprentissage émotionnel et social, qui va les aider à savoir se débrouiller dans leur existence sans avoir recours à des comportements nuisibles pour eux ». Au regard de tous les risques que courent la jeunesse d'aujourd'hui appartenant à une société où se développent à un rythme effréné contre-valeurs et vices des plus nuisibles, l'initiative de Lion's Club International a le mérite d'être saluée, et vivement, que nos adolescents en tirent grandement profit pour l'édification de vrais leaders de demain.

Louis B.

## EDUQUER LES ADOLESCENTS AUTREMENT

### Lion's club International joue sa partition

Une séance de formation autour du thème « Clés pour l'adolescence » a réuni une trentaine de participants pour la plupart des enseignants à Lomé en fin décembre dernier sur initiative de Lions Club International, une organisation de Clubs philanthropiques implantée partout dans le monde. La rencontre

s'inscrit dans le cadre d'un projet d'implémentation du Programme Lions Quest. Le Lions Quest est un ensemble d'outils pédagogiques qui a pour objectif principal l'épanouissement personnel des jeunes par le développement de leurs compétences sociales et communicatives à partir d'une

méthodologie particulière de l'enseignement.

Nady SFEIR, formateur au cours de ce séminaire nous en dit un peu plus: « La quintessence de cet enseignement, c'est vraiment de l'éducation qui va au-delà de l'enseignement. Ce programme du Lions Quest, c'est un programme qui initialement



*« Il y a quelque chose de plus rare et de plus brillant que la compétence, c'est la compétence pour identifier la compétence »*

**Elbert Hubbard**



**GRH Consult**

**RECRUTEMENT**

**FORMATION**

**ORGANISATION**

**GESTION DES COMPETENCES**

**EXTERNALISATION**

**ADMINISTRATION ET  
GESTION DE LA PAIE**

**AU CABINET GRH CONSULT, NOUS AVONS LE PROFIL DE L'EMPLOI**

*Boulevard de la Kara, Immeuble YATABARE, 15BP206 Lomé, Lomé-TOGO*

e-mail : [cabgrhconsult@yahoo.fr](mailto:cabgrhconsult@yahoo.fr)

Tel: 22 21 35 26 / 22 23 98 83